



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS

Règlement numéro 11-2025

Règlement numéro 11-2025 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Thomas

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*,

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me François Alexandre Guay, greffier-trésorier de la susdite municipalité, à l'effet :

QUE le conseil municipal a déposé et présenté, le 1^{er} décembre 2025, le projet de *Règlement numéro 11-2025 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Thomas*;

QUE l'adoption du *Règlement numéro 11-2025 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Thomas* sera faite lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le **11 décembre 2025, à 20 h 30**, à la salle du conseil, sise au 1240, route 158, à Saint-Thomas;

QUE le règlement vise à abroger et remplacer le *Règlement numéro 2-2022 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*, ainsi que tout amendement, le cas échéant, et adopter, conformément à la loi, un règlement révisé édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, le tout suivant les élections générales municipales du 2 novembre 2025;

QUE ce Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux énonce, notamment, les valeurs et les règles applicables qui doivent guider la conduite de toute personne agissant à titre de membre du conseil municipal, et établir les sanctions que peut entraîner un manquement à une règle prévue au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Toute personne intéressée peut en obtenir copie en s'adressant à l'adresse courriel suivante : greffe@saintthomas.qc.ca, pendant les heures régulières d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Saint-Thomas, ce deuxième jour du mois de décembre 2025.

Me François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général et greffier-trésorier

Le certificat de publication est au verso

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Thomas, déclare avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie au bureau de l'hôtel de ville et sur le site internet de la municipalité de Saint-Thomas, entre 8 h et 16 h, ce deuxième jour du mois de décembre 2025.



Me François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général et greffier-trésorier